

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 824

25 mars 2015

SOMMAIRE

At Your Door sàrl	39513	Schlassuecht S.à r.l.	39511
Capital Four Invest	39552	Seawind S.A. SPF	39509
CCMP Alaeo Luxco	39515	Servigest SA	39512
CityEI S.à r.l.	39513	Setrapar S.A.	39511
Cleaning Paper Products	39513	Settlebaum S.à r.l.	39512
Diacine Investments	39518	Sextant Participations S.A.	39512
Economic Consult S.A.	39510	SGI Ingénierie S.A. Luxembourg	39511
Elutions Holdings S.à r.l.	39521	Sixty International S.A.	39512
Fondation La Luxembourgeoise	39543	SOPAI SIF SICAV	39513
German Retail Luxco S.à r.l.	39526	SREP Investments S.à r.l.	39526
Ham Investment Corporation S.à r.l.	39514	UBS Luxembourg Financial Group Asset Management S.A.	39507
H&F Luxembourg 1 S.à r.l.	39546	Unilink Contractors Corporation S.A. ...	39506
Hyperion Euro Growth S.à r.l.	39551	Val Promotions S.A.	39506
Invinfuture S.A.	39538	VEDF (Luxembourg) P2 S.à r.l.	39507
Manipura S.A.	39508	Venture & Capital Management S.A.	39507
Marketing Participations S.A.	39509	Verdoso Investments S.A.	39507
Mille Miglia Luxembourg	39509	Villerton Invest SA	39508
MSEOF Holding S.à r.l.	39510	Vinci I S.A.	39508
MSEOF Luxury S.à r.l.	39510	Violet Investment S.A.	39508
MT-specialists, S.à r.l.	39510	Vodafone Asset Management Services S.à r.l.	39506
N-Ergie S.A.	39525		
P.W.S. S.A.	39509		
Santropa	39511		

Vodafone Asset Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 144.676.

En date du 21 janvier 2015, le Conseil de Gérance de Vodafone Asset Management Services S.à r.l. a décidé:
- de nommer Monsieur Marcus Süllmann, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que délégué à la gestion journalière de la société avec effet au 21 janvier 2015.

La société ne sera engagée que par la signature de deux gérants dont au moins un délégué à la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2015.

Référence de publication: 2015028085/14.

(150031181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Unilink Contractors Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 51.489.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 5 février 2015

- Il est pris acte de la démission du mandat d'Administrateur de Monsieur Emmanuel THIRY, employé privé, né le 28 septembre 1984 à Libramont-Chevigny, (Belgique) et demeurant professionnellement au 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, avec effet immédiat.

- Monsieur Daniel PIERRE, employé privé, né le 13 décembre 1967 à Arlon, Belgique et demeurant professionnellement au 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté Administrateur avec effet immédiat.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2016.

Fait à Luxembourg, le 5 février 2015.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015028073/16.

(150031432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Val Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 157.747.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, le 3 novembre 2014

1. L'Assemblée accepte la démission des Administrateurs, Messieurs Jean-Marc FABER, Christophe MOUTON et Manuel BORDIGNON et de la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à r.l., Commissaire aux comptes.

2. L'Assemblée nomme comme nouveaux Administrateurs de la Société:

- M. René FALTZ, né le 17 août 1954 à Luxembourg,

- M. Tom FELGEN, né le 14 décembre 1971 à Luxembourg et

- M. Laurent BARNICH, né le 2 octobre 1979 à Luxembourg.

Les trois Administrateurs demeurent professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

3. L'Assemblée nomme comme Commissaire aux comptes de la Société:

- LUXEMBOURG OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY S.A., en abrégé LOMAC S.A., ayant son siège au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 22 206.

4. L'Assemblée confie à LOMAC S.A. la mission spécial d'auditer les comptes des exercices 2011, 2012 et 2013.

5. Tous les mandats mentionnés ci-dessus prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui sera tenue en 2020.

6. L'Assemblée décide de transférer le siège de la Société au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Référence de publication: 2015028086/24.

(150031567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

VEDF (Luxembourg) P2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 179.786.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 février 2015.

Référence de publication: 2015028092/10.

(150031173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

UBS Luxembourg Financial Group Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 125.851.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 février 2015.

Référence de publication: 2015028072/10.

(150031363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Venture & Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 77.592.

Extrait du rapport de la réunion du conseil d'administration tenue à 9.05 heures le 8 janvier 2015

Extrait des résolutions prises:

1. Le Conseil d'Administration, conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts aux porteurs et à la tenue d'un registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, nomme la société:

- B.P. & Partners S.A., RCS Luxembourg B 49.018, 20, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Référence de publication: 2015028095/14.

(150031957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Verdoso Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 59.863.

Lors de l'Assemblée Générale, tenue au siège de la société, le 3 juillet 2014, le mandat des administrateurs suivants ont été renouvelés:

- Elise Klein Wassink, administrateur B, pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale qui sera tenue en 2020 et qui statuera sur les comptes clos de l'exercice 2019;
- Franck Ullmann-Hamon, administrateur A, pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale qui sera tenue en 2020 et qui statuera sur les comptes clos de l'exercice 2019;
- Vincent Fahmy, administrateur A, pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale qui sera tenue en 2020 et qui statuera sur les comptes clos de l'exercice 2019.

L'assemblée générale a pris également acte du décès de Monsieur Chris Kok, administrateur B, le 21 novembre 2013, et décide pour l'instant de ne pas le remplacer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015028096/20.

(150031378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Vinci I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 145.781.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 13 Février 2015

«Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société Vinci I SA la société Benoy Kartheiser Management Sarl ayant son siège social au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, R.C.S. B 33849 inscrite à l'ordre des expert-comptables de Luxembourg».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015028099/12.

(150031771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Violet Investment S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 25.398.

—
Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration, en date du 17 février 2015:

- nomination de la société Alpha Expert S.A., société d'expertise-comptable avec siège social au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg (RCS Luxembourg section B 88 567), en qualité de dépositaire des titres au porteur tel que prévu par la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015028100/13.

(150032012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Villerton Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 85.048.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 11 février 2015

Le Conseil d'administration a nommé Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, agent dépositaire des actions au porteur de la société.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015028098/14.

(150031873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Manipura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 170.843.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 11 février 2015

I

De désigner, conformément aux dispositions de l'article 42 de la loi du 10 Août 1915 modifiée, Maître Stéphanie LACROIX, avocat à la Cour, demeurant professionnellement 7a rue des Glacis à L-1628 Luxembourg comme dépositaire des certificats représentatifs des titres au porteur.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015027731/15.

(150031238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

P.W.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 65.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015027831/9.

(150031732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Seawind S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 157.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire de la société

Référence de publication: 2015027968/11.

(150032170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Marketing Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 35.171.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 127 de l'année 1991

EXTRAIT

Le 9 février 2015 l'administrateur unique de la Société a pris la résolution suivante :

- conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur entrée en vigueur le 18 août 2014, et à l'article 42 (1) de la loi modifiée du 10 août 1915, est nommé comme dépositaire de la Société Me Charles KAUFHOLD, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARKETING PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2015027734/16.

(150032387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Mille Miglia Luxemburg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6680 Mertert, 6A, rue Haute.
R.C.S. Luxembourg B 51.391.

Gesellschafterbeschluss vom 22. Januar 2015

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter nimmt zur Kenntnis dass der Name des Gesellschafters sowie des Geschäftsführers Herrn Jörg BRATKE abgeändert wurde und wie folgt lautet:

- Jörg BRATKE-VON BERGEN

Zweiter und letzter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter nimmt zur Kenntnis dass die Privatanschrift des Gesellschafters sowie des Geschäftsführers Herrn Jörg BRATKE-VON BERGEN abgeändert wurde und wie folgt lautet:

- Balkhausenweg 19, D-53520 Meuspath

MILLE MIGLIA LUXEMBURG

BRATKE-VON BERGEN Jörg

Référence de publication: 2015027753/18.

(150031396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

MT-specialists, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.044.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015027771/10.

(150031664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Economic Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 90.981.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 3 février 2015

1. Le conseil d'administration décide de nommer comme dépositaire des titres au porteur la société Jawer Luxembourg immatriculé au Registre de Commerce sous le numéro B118 437 et ayant son siège au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg, conformément à l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015027434/13.

(150032143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

MSEOF Luxury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.492.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.210.

Il résulte de sa lettre de démission en date du 15 janvier 2015 que Madame Wendy Lowe a démissionné en tant que gérante de la Société avec effet en date du 15 janvier 2015.

Le conseil de gérance de la Société est constitué de:

- Stefan Koch; et
- Ian McMahon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Janvier 2015.

Référence de publication: 2015027767/15.

(150031498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

MSEOF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.753.600,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.684.

Il résulte de sa lettre de démission en date du 15 janvier 2015 que Madame Wendy Lowe a démissionné en tant que gérante de la Société avec effet en date du 15 janvier 2015.

Le conseil de gérance de la Société est constitué de:

- Stefan Koch;
- Thomas Hartl; et
- Ian McMahon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Janvier 2015.

Référence de publication: 2015027766/16.

(150031497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Santropa, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 19.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015027962/9.

(150031562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Schlassuecht S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8181 Kopstal, 98, rue de Mersch.
R.C.S. Luxembourg B 166.939.

Les statuts coordonnés au 29 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015027964/9.

(150032219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Setrapar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 38.263.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration de la société qui s'est tenue en date du 10 février 2015 que:

La Fiduciaire Joseph Treis s.à r.l., établie à L-1510 Luxembourg, 57 avenue de la Faiencerie a été nommée dépositaire des actions au porteur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015027976/13.

(150032207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

SGL Ingénierie S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-6142 Junglinster, 6, rue Rham.
R.C.S. Luxembourg B 7.463.

Au cours de l'assemblée générale ordinaire de SGL INGENIERIE S.A. LUXEMBOURG du 15 juillet 2014, il a été décidé de:

- Le renouvellement pour une durée de un an du mandat du Président du Conseil d'Administration de:

* Monsieur Marcel SAUBER.

- Le renouvellement pour une durée de un an du mandat d'Administrateur de:

* Monsieur Jean-Pierre SINNER

* Monsieur Guy HANSEN

* Monsieur Laurent NILLES

* Monsieur Bruno THUNUS

* Madame Françoise FERRING

* Monsieur Albert VAN WETTER

* Monsieur Jean-Claude BELTRAME

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 juillet 2014.

Marcel SAUBER

Président

Référence de publication: 2015027981/23.

(150031337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Settlebaum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 136.450.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015027977/11.

(150031933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Sixty International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 64.620.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIXTY INTERNATIONAL S.A.

Jacopo ROSSI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015027989/12.

(150032136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Servigest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 33, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 80.516.

Extrait du procès-verbal de la Réunion du Conseil d'administration tenue le 8 janvier 2015 à 8.35 heures

Extrait des résolutions prises:

1. Le Conseil d'Administration, conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts aux porteurs et à la tenue d'un registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, nomme la société:

- B.P. & Partners S.A., RCS Luxembourg B 49.018, 20, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Conseil d'Administration clos la réunion à 9.00 heures.

Référence de publication: 2015027974/14.

(150031976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Sextant Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 109.940.

Extrait de la décision prise lors du Conseil d'administration du 10 février 2015

Le conseil d'administration décide, conformément à l'article 42 nouveau de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales telle qu'adoptée par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, de désigner en qualité de dépositaire agréé:

La société FIDUCIA GENERAL SERVICES, S.à.r.l., dont le siège social est sis 44, rue de la Vallée, L-2661, Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 117 940.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015027978/17.

(150031947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

At Your Door sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 179, rue du Kirchberg.
R.C.S. Luxembourg B 163.289.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015028212/9.

(150032448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Cleaning Paper Products, Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 107.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015028266/10.

(150032708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

CityEI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 104.358.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015028265/13.

(150033161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

SOPAI SIF SICAV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 169.641.

- Die neue Geschäftsanschrift der Gesellschaft lautet:

2, Boulevard Konrad Adenauer

L-1115 Luxembourg

Diese Änderung ist wirksam ab dem 1. Januar 2015.

Herr Max von FRANTZIUS ist mit Wirkung zum 10.09.2014 von seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zurückgetreten.

Herr Andreas JOCKEL ist mit Wirkung zum 30.06.2014 von seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zurückgetreten.

Herr Stephan RUDOLPH, Berufsanschrift: 2, Boulevard Konrad Adenauer, L- 1115 Luxemburg wurde mit Wirkung zum 13. Februar 2015 bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2015 zum Verwaltungsratsmitglied ernannt.

Herr Thomas ALBERT, Berufsanschrift: 2, Boulevard Konrad Adenauer, L- 1115 Luxemburg wurde mit Wirkung zum 13. Februar 2015 bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2015 zum Verwaltungsratsmitglied ernannt.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015028005/22.

(150031429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Ham Investment Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 147.320.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- La société «Beheer- en Beleggingsmaatschappij Holwoni B.V., S.à r.l.», société de droit néerlandais avec siège social à Utrecht (Pays-Bas), respectivement société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège de son administration centrale à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 148.908, détentrice de onze mille cinq cent vingt (11.520) parts sociales.

2.- Monsieur Francis LAMBILLIOTTE, administrateur de sociétés, né à Uccle (Belgique), le 14 avril 1952, demeurant à B-5310 Eghezée, rue de Frocourt, 24,

détenteur de vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingts (24.480) parts sociales.

Tous deux ici représentés aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant professionnellement à Bascharage,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 27 octobre 2014, lesquelles procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-dessus, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "Ham Investment Corporation S. à r.l." (numéro d'identité 2009 24 18 880), avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 147.320, constituée suivant acte reçu par le notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 juillet 2009, publié au Mémorial C, numéro 1566 du 13 août 2009,

ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés confirment la révocation à compter du 30 juin 2014 d'un des deux gérants, à savoir la société anonyme "TMF CORPORATE SERVICES S.A.", inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 84.993, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer en qualité de nouveaux gérants de la société, avec effet à compter de ce jour et pour une durée indéterminée:

a) la société à responsabilité limitée «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330.

b) Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains,

c) la société à responsabilité limitée «TAXIOMA s. à r.l.», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.542.

En outre, les associés décident de confirmer le mandat de gérant de Monsieur Jan Arie DEKKER.

De ce fait, le conseil de gérance est désormais composé de 4 membres.

Troisième résolution

Les associés constatent que l'adresse de l'associé sub 2.- Monsieur Francis LAMBILLIOTTE est désormais fixée à B-5310 Eghezée, rue de Frocourt, 24.

Quatrième résolution

Les associés décident que les statuts seront désormais établis uniquement en langue française.

Cinquième résolution

Les associés décident de transférer le siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, avec effet au 7 juillet 2014.

Suite à ce transfert de siège social, l'associée unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Strassen.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la commune de Strassen par une décision des gérant(s) et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des gérant(s).»

Sixième résolution

Les associés décident d'approuver le rapport de gestion établi par le gérant Jan DEKKER relatif à l'année comptable se clôturant le 31 décembre 2012.

Septième résolution

Les associés décident d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

Des copies du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2012 ainsi que du prédit rapport de gestion du gérant, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les associés constatent qu'au 31 décembre 2012, la somme bilantaire s'élève à 736.594,47 EUR.

Les associés décident de reporter la perte qui se chiffre à 41.410,33 EUR pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2012 et de poursuivre les activités de la société, conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille cent euros (€ 1.100.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 4 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3487. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 18 février 2015.

Référence de publication: 2015028442/81.

(150032816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

CCMP Alaeo Luxco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.462.741,93.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 162.977.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of December, before the undersigned, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of CCMP Alaeo Luxco, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162.977 and having a share capital of EUR 26,462,741.93 (the Company). the Company was incorporated on 12 August 2011 pursuant to a deed drawn up by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) on 24 October 2011 under number 2576. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have been amended several times and most recently on 24 September 2013 pursuant to a deed drawn up by Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial on 28 November 2013 under number 3018.

THERE APPEARED:

1) CCMP Capital Investors (Cayman) II, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190, Elgin Avenue, George Town, KY1-9005, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the General Registry of the Cayman Islands under number 20-5150959 (Shareholder 1),

here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, whose professional address in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal,

2) CCMP Capital Investors II (AV-3), L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190, Elgin Avenue, George Town, KY1-9005, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the General Registry of the Cayman Islands under number 20-8543478 (Shareholder 2, together with Shareholder 1, the Shareholders),

here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, whose professional address in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders hold together all of the shares in the share capital of the Company;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

a. waiver of the convening notice in accordance with article 10.4 of the articles of association of the Company;

b. change of the financial year of the Company such that the financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year, it being understood that the current financial year, which started on the first (1) of August 2014 shall end on the thirty-first (31) of December 2014;

c. amendment to article 22 of the articles of association of the Company in order to reflect the change of financial year; and

d. amendment to article 23.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the change of financial year.

III. the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to waive the convening notice pursuant to article 10.4 of the Articles, and consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda of the Meeting which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to change the financial year of the Company so that the financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year; it being understood that the current financial year, which started on the first (1) of August 2014 shall end on the thirty-first (31) of December 2014.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders resolve to amend article 22 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 22. Financial year.** The Company’s financial year shall begin on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.”

Fourth resolution

As a consequence of the second resolution the Shareholders resolve to amend article 23.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **23.1.** Each year, the accounts are closed and the managers prepare an inventory indicating all the movable and immovable assets of and all debts owed to and by the Company. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company’s registered office.”

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le dix-septième jour de décembre, par devant le soussigné, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand -Duché de Luxembourg,

s’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de CCMP Alaeo Luxco, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dont le siège social est établi au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.977 et disposant d'un capital social de EUR 26.462.741,93 (la Société). La Société a été constituée le 12 août 2011 suivant un acte exécuté par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) le 24 octobre 2011 sous le numéro 2576. Depuis cette date, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et plus récemment le 24 septembre 2013 suivant un acte exécuté par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial le 28 novembre 2013 sous le numéro 3018.

ONT COMPARU:

1) CCMP Capital Investors (Cayman) II, L.P., une société en commandite constituée et existante selon les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est établi au c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190, Elgin Avenue, George Town, KY1-9005, Grand Cayman, Iles Caïmans, immatriculée auprès du Registre Général des Iles Caïmans (General Registry of the Cayman Islands) sous le numéro 20-5150959 (l'Associé 1),

ici représenté par Sofia Afonso-Da Chao Conde, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

2) CCMP Capital Investors II (AV-3), L.P., une société en commandite constituée et existante selon les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est établi au c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190, Elgin Avenue, George Town, KY1-9005, Grand Cayman, Iles Caïmans, immatriculée auprès du Registre Général des Iles Caïmans (General Registry of the Cayman Islands) sous le numéro 20-8543478 (l'Associé 2 et avec l'Associé 1, les Associés),

ici représenté par Sofia Afonso-Da Chao Conde, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des Associés et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés détiennent conjointement toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

a. renonciation aux formalités de convocation conformément à l'article 10.4 des statuts de la Société;

b. modification de l'exercice social de la Société de sorte que l'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et s'achève le trente-et-un (31) décembre de chaque année, étant entendu que le présent exercice social qui a commencé le premier (1^{er}) août 2014 s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2014;

c. modification de l'article 22 des statuts de la Société afin de refléter la modification de l'exercice social; et

d. modification de l'article 23.1 des statuts de la Société afin de refléter la modification de l'exercice social.

III. les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de renoncer aux formalités de convocation conformément à l'article 10.4 des Statuts et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'exercice social de la Société de sorte que l'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et s'achève le trente-et-un (31) décembre de chaque année; étant entendu que le présent exercice social qui a commencé le premier (1^{er}) août 2014 s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2014.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les Associés décident de modifier l'article 22 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 22. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année."

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les Associés décident de modifier l'article 23.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **23.1.** Chaque année, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire contenant l'indication des valeurs mobilières et immobilières de toutes les dettes actives et passives de la Société. Tout actionnaire peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social."

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, à la date mentionnée qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ce dernier l'a signé avec le notaire instrumentant.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17922. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015028286/143.

(150033012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Diacine Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 153.682.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of the month of December,
Before Us Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Sophie Bronkart, avocat à la Cour, residing in Luxembourg, acting as attorney pursuant to the decision of the delegate of the board of directors of Diacine Investments, société anonyme, incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and being registered with the RCS under number B 153.682 (the "Company") adopted on 17 December 2014 by Mrs Danièle Arendt with professional address at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, acting as delegate of the board of directors (the "Board Delegate"), (the "Delegate Decision"), copy of which is attached hereto to be registered with the present deed.

The Company was incorporated on 9 June 2010 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") n° 1500 of 22 July 2010, page 71968.

The appearing party requested the notary to record her declarations as follows:

(A) The articles of association of the Company were amended for the last time by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 28 June 2010 published in the Mémorial n°1957 of 21 September 2010, page 93922;

(B) Capitalised Terms used herein shall have the meaning given thereto in the articles of association of the Company (the "Articles");

(C) The sole shareholder of the Company in a decision dated 14 October 2014, documented in a notarial deed received by the undersigned notary, published in the Mémorial n° 3146 on 29 October 2014, page 150980, decided to reduce the issued share capital of the Company within the parameters set forth below and to the extent determined by the Board Delegate.

(D) The Sole Shareholder resolved to instruct and delegate power to, and to authorise, the Board Delegate to determine the conditions of the purchase(s) of Shares, to implement the Share purchases, cancellation(s) of Shares and reduction(s) of share capital, determine the final amount(s) of the Share capital reduction and number of Shares to be repurchased and cancelled (if any) within the maximum decided by the Sole Shareholder set forth below, proceed to the payment(s) of the repurchase price in cash or in kind or a mixture thereof, cause the Share capital reduction(s) and cancellation(s) of Shares and the consequential amendment(s) of the Articles to be recorded by way of notarial deed, and generally to take any steps, actions or formalities as appropriate or useful to implement this decision of the Sole Shareholder (the "Share Capital Reduction Authorisation"):

- Maximum Amount: entire issued Share capital from time to time down to the minimum issued Share capital required for by law, regardless of any issues of Shares and capital increases between the date of the present decision and the Last Date (as referred to below);

- Maximum Number of Shares: repurchase and cancellation of up to a maximum of all the Shares in issue from time to time less three hundred ten thousand (310,000) Shares with a nominal value of ten euro cents (EUR0.10) each;

- No encumbrance: the Shares to be repurchased and cancelled may not be subject to any pledge granted to the Sole Shareholder to a third party;

- Period: period ending on 30th March 2015 at midnight (the "Last Date");

- Re-purchase price in the case of acquisitions for value: as determined by the Director; provided that the minimum repurchase price per Share repurchased and cancelled may not be lower than an amount equal to 10% of the nominal

value of the relevant Share and the maximum repurchase price per Share repurchased and cancelled may not be higher than the relevant Available Amount divided by the number of Shares repurchased and cancelled, whereby "Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums (to be) placed into un-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Shares (to be) cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into un-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

Payment of Repurchase Price: in cash, in kind or a mixture thereof as may be agreed between the Director and the relevant Shareholder on an individual basis.

Pursuant to the powers given to the Board Delegate and the Delegate Decision, the following is to be recorded by the present deed:

(A) As the Share Capital Reduction Authorisation was published on 29 October 2014, the 30 days publication period referred to by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, was at the date of the Delegate Decision completed.

(B) On 17 December 2014, in accordance with the Share Capital Reduction Authorisation, the share capital of the Company was reduced by an amount of eight million five hundred fifty-four thousand twenty Euro (€ 8,554,020) through the repurchase and cancellation by the Company of eighty-five million five hundred forty thousand and two hundred (85,540,200) shares having a nominal value of ten cents Euros (€ 0.10) each, for an aggregate Repurchase Price of six hundred thirty million five hundred forty-three thousand seventy and ninety-four Euro cents (€ 630,543,070.94) (being a Repurchase Price per Share of EUR 0.13567191129)

(C) As a consequence of (B) above, article 5.1 is amended as set forth below:

" Art. 5. Share capital.

5.1 The Company has an issued share capital of thirty-one thousand Euro (€ 31,000) represented by a total of three hundred ten thousand (310,000) fully paid Shares, each with a nominal value of ten Euro cents (€ 0.10) with such rights and obligations as set forth in the present Articles."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately EUR 1,700.-.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing person, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing person, who is known to the notary by its respective name, first name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois de décembre,

Par-devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Sophie Bronkart, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire en vertu de la décision du délégué du conseil d'administration de Diacine Investments, une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg immatriculée au RCS sous le numéro B 153.682 (la «Société»), prise le 17 décembre 2014 par Madame Danièle Arendt, demeurant professionnellement au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, agissant en tant que délégué du conseil d'administration (le «Délégué du Conseil»), (la «Décision du Délégué»), dont une copie est annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci.

La Société a été constituée le 9 juin 2010 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») n°1500 du 22 juillet 2010, page 71968.

La partie comparante a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

(A) Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 28 juin 2010 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial n°1957 du 21 septembre 2010, page 93922;

(B) Les termes commençant par une majuscule utilisés dans le présent acte auront la signification qui leur est conférée dans les statuts de la Société (les «Statuts»);

(C) Conformément les résolutions de l'actionnaire unique en date du 14 octobre 2014, documentées dans un acte du notaire instrumentant publié au Mémorial n°3146 du 29 octobre 2014, page 150980, le capital social de la société a été réduit suivant les paramètres énoncés ci-dessous et dans la mesure déterminée par le Délégué du Conseil.

(D) L'Actionnaire Unique a décidé de donner instruction et de déléguer des pouvoirs et d'autoriser le Délégué du Conseil pour déterminer les conditions du/des rachat(s) d'Actions, exécuter les rachats d'Actions, l'/les annulation(s) d'Actions et la/les réduction(s) du capital social, déterminer le(s) montant(s) final(finiaux) de la réduction du capital social et le nombre d'actions devant être rachetées et annulées (le cas échéant) dans les limites du maximum fixé par l'Actionnaire Unique énoncé ci-dessous, procéder au(x) paiement(s) du prix de rachat en numéraire ou en nature ou une combinaison des deux, faire enregistrer la(les) réduction(s) du capital social et l'/les annulation(s) d'Actions et la/les modification(s) subséquente(s) des Statuts par acte notarié, et de manière générale, prendre toutes les mesures, actions ou formalités appropriées ou utiles à la mise en oeuvre de la présente décision de l'Actionnaire Unique (l'«Autorisation de Réduction du Capital Social»):

- Montant Maximum: la totalité du capital social émis de temps à autre jusqu'au montant minimal du capital social émis requis par la loi, indépendamment de toute émission d'Actions et augmentation de capital entre la date de la décision et la Dernière Date (tel qu'il y est fait référence ci-dessous);

- Nombre Maximum d'Actions: le rachat et l'annulation de maximum toutes les Actions émises de temps à autre moins trois cent dix mille (310.000) Actions d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 EUR) chacune;

- Aucune sûreté ou privilège: les Actions devant être rachetées et annulées ne peuvent être soumises à aucun gage accordé à l'Actionnaire Unique à un tiers;

- Période: période se terminant le 30 mars 2015 à minuit (la «Dernière Date»);

- Prix de rachat en cas d'acquisitions à titre onéreux: tel que déterminé par le Gérant; à condition que le prix minimum de rachat par Action Ordinaire rachetée et annulée ne soit pas inférieur à un montant équivalant à 10% de la valeur nominale de l'Action concernée et que le prix maximum de rachat par Action rachetée et annulée ne soit pas supérieur au Montant Disponible concerné divisé par le nombre d'Actions rachetées et annulées, où «Montant Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec les Actions devant être annulées, mais diminué de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toute somme (devant être) portée en réserve(s) non distribuable (s) en vertu des obligations de la loi ou des Statuts, à chaque fois tel qu'énoncé dans les comptes intermédiaires concernés (afin d'éviter tout doute, sans double comptage), de sorte que:

$$MD = (BN + P + RC) - (Pe + OL)$$

Où:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec les Actions (devant être) annulées

Pe = pertes (y compris les pertes reportées)

OL = toute somme devant être portée en réserve(s) non distribuable(s) en vertu des obligations de la loi ou des Statuts

- Paiement du Prix de Rachat: en numéraire, en nature ou une combinaison des deux tel qu'il peut être convenu entre l'Administrateur et l'Actionnaire concerné sur une base individuelle.

En vertu des pouvoirs octroyés au Délégué du Conseil et de la Décision du Délégué, ce qui suit doit être constaté dans le présent acte:

(A) L'Autorisation de Réduction du Capital Social ayant été publiée le 29 octobre 2014, le délai de publication de trente jours prévu par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, a été respecté au jour de la Décision du Délégué.

(B) Le 17 octobre 2014, conformément à l'Autorisation de Réduction du Capital Social, le capital social de la Société a été réduit d'un montant de huit millions cinq cent cinquante-quatre mille vingt Euro (€ 8.554.020) par le rachat et l'annulation de la Société de quatre-vingt-cinq millions cinq cent quarante mille deux cent (85.540.200) actions ayant une valeur nominale de dix centimes (€ 0,10), pour un Prix de Rachat total de six cent trente millions cinq cent quarante-trois mille soixante-dix et quatre-vingt-quatorze centimes d'Euro (€ 630.543.070,94) (soit un Prix de Rachat par Action de 0.13567191129 EUR)

(C) En vertu du (B) qui précède, l'article 5.1 est modifié comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** La Société a un capital social émis de trente-et-un mille Euro (€ 31.000) représenté par un total de trois cent dix mille (310.000) Actions entièrement libérées, ayant chacune une valeur nominale de dix centimes d'euros (€ 0,10) ayant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts.»

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des résolutions ci-dessus, sont estimés à approximativement EUR 1.700,-.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent document.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la personne comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite du présent document à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ladite personne a signé le présent acte original avec Nous, notaire.

Signé: A. LETIENNE, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 décembre 2014. Relation: LAC/2014/64083. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015028313/177.

(150032941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Elutions Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 186.101.

In the year two thousand fourteen, on the seventeenth day of December 2014, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Elutions Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 186.101 (the Company). The Company was incorporated on 13 March 2014, pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published on 18 June 2014 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1575. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

THERE APPEARED:

- Elutions Inc., a corporation organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19801, U.S.A.,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

- Elutions Europe Holdings Limited, a limited liability company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Acre House 11/15 William Road, NW1 3ER London, United Kingdom, and registered with the Companies Registration Office under number 5901370,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I. Elutions Inc. (the Sole Shareholder) holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, without nominal value.

III. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501) by way of the issuance of one (1) new share, in registered form, without nominal value.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified above by Elutions Europe Holdings Limited by way of contributions in kind.

3. Amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company to reflect the share capital increase above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

IV. the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501) by way of the issuance of one (1) new share, in registered form, without nominal value.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, Elutions Europe Holdings Limited, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for one (1) new share of the Company, in registered form, without nominal value, and fully pays it up by way of contributions in kind in an aggregate amount of three million five hundred fifty-seven thousand seven hundred eighty-four euro and thirteen eurocents (EUR 3,557,784.13) consisting in:

(i) seven hundred and six thousand one hundred and seventy (706,170) shares, having a nominal value of one pound (GBP 1) each, in Elutions Ltd, a limited liability company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at The Gate Hotel, Scotland Gate, Choppington, Northumberland, NE62 5SS, United Kingdom and registered company number 03166719 (the UK Shares),

(ii) eighteen thousand one hundred and fifty-two (18,152) shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, in Elutions B.V., a limited liability company (besloten vennootschap) incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Stationsweg 29, 4205 AA Gorinchem, the Netherlands and registered with The Netherlands Chamber of Commerce under number 23073995 (the Dutch Shares), and

(iii) four thousand five hundred (4,500) shares, having a nominal value of eighty six euros and forty five cents (EUR 86,45) each, in Elutions SAS, a simplified joint stock company (société par actions simplifiée) incorporated under the laws of France, having its registered office at 12, Allée Irène Joliot-Curie Parc Technologique Europarc de St Priest Bat B1 - 69800 Saint-Priest, and registered with RCS Lyon under number 408 020 501 (the French Shares, and together with the UK Shares, and the Dutch Shares, the Shares),

such contributions to be allocated as follows:

- one euro (EUR 1) to the share capital account of the Company; and
- three million five hundred fifty-seven thousand seven hundred eighty-three euro and thirteen eurocents (EUR 3,557,783.13) to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution of the Shares is evidenced by inter alia, a certificate issued on the date hereof by the management of Elutions Europe Holdings Limited and acknowledged and approved by the management of the Company (the Certificate).

The Certificate states in essence that:

- Elutions Europe Holdings Limited is the sole owner of the Shares;
- the Shares are fully paid up;
- Elutions Europe Holdings Limited is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
- none of the Shares is encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and none of the Shares is subject to any attachment;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the Shares be transferred to it;
- the Shares are freely transferable;

- all formalities to transfer the legal ownership of the Shares have been or will be accomplished on the date hereof in order to contribute the Shares to the Company; and

- based on general accepted accounting principles, the fair market value of the Shares is at least equal to three million five hundred fifty-seven thousand seven hundred eighty-four euro and thirteen eurocents (EUR 3,557,784.13), to be broken down as one euro (EUR 1) for the UK Shares, one million one hundred eighty thousand six hundred seventy-seven euro and twenty-nine eurocents (EUR 1,180,677.29) for the Dutch Shares, and two million three hundred seventy-seven one hundred five euro and eighty-four eurocents (EUR 2,377,105.84) for the French Shares, and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contributions made to the Company.

The Certificate after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present to be filled with the registration authorities.

The Sole Shareholder, and Elutions Europe Holdings Limited are now together referred to as the Shareholders.

Third resolution

In the light of the foregoing, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501), represented by twelve thousand five hundred one (12,501) shares in registered form, without nominal value.”

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually to proceed for and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour de décembre,

par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Elutions Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social s'élevant à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.101 (la Société). La Société a été constituée le 13 mars 2014, suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1575 en date du 18 juin 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

ONT COMPARU:

- Elutions Inc., une société constituée selon les lois de l'état du Delaware, dont le siège social se situe à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, conté de New Castle, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

- Elutions Europe Holdings Limited, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, dont le siège social se situe à Acre House 11/15 William Road, NW1 3ER Londres, Royaume- Uni, et immatriculée auprès du bureau d'immatriculation des sociétés (Companies Registration Office) sous le numéro 5901370,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par les mandataires agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I. Elutions Inc. (l'Associé Unique) détient l'intégralité des parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale.
- III. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un euro (EUR 1) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501) par voie de l'émission d'une (1) nouvelle part sociale, sous forme nominative, sans valeur nominale.
 2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital sociale indiquée ci-dessus par Elutions Europe Holdings Limited par des apports en nature.
 3. Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital sociale indiquée ci-dessus.
 4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et
 5. Divers.
- IV. l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un euro (EUR 1) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501) par voie de l'émission d'une (1) nouvelle part sociale, sous forme nominative, sans valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Libération

Ainsi, Elutions Europe Holdings Limited, susnommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale de la Société, sous forme nominative, sans valeur nominale, et de la libérer intégralement aux moyens d'apports en nature d'un montant total de trois millions cinq cent cinquante-sept mille sept cent quatre-vingt-quatre euros et treize eurocents (EUR 3.557.784,13) consistant en:

(i) sept cent six mille cent soixante-dix (706.170) parts sociales, d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, dans le capital de Elutions Ltd, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, dont le siège social se situe à The Gate Hotel, Scotland Gate, Choppington, Northumberland, NE62 5SS, Royaume-Uni, et dont le numéro d'immatriculation est le 03166719 (les Parts Sociales UK),

(ii) dix-huit mille cent cinquante-deux (18.152) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, dans le capital de Elutions B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap) constituée selon les lois des Pays-Bas, dont le siège social se situe à Stationsweg 29, 4205 AA Gorinchem, les Pays-Bas et immatriculée auprès de la Chambre de Commerce des Pays Bas sous le numéro 23073995 (les Parts Sociales Néerlandaises), et

(iii) quatre mille cinq cents (4.500) actions, d'une valeur nominale de quatre-vingt-six euros et quarante-cinq centimes d'euro (EUR 86,45) chacune, dans le capital de Elutions S.A.S., une société par actions simplifiée constituée selon le droit français, dont le siège social se situe au 12, Allée Irène Joliot-Curie Parc Technologique Europarc de St Priest Bat B1 - 69800 Saint-Priest et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 408 020 501 (les Actions Françaises, et avec les Parts Sociales UK, et les Parts Sociales Néerlandaises, les Parts),

lesdits apports seront affectés de la manière suivante:

- un euro (EUR 1,-) au compte de capital social de la Société; et
- trois millions cinq cent cinquante-sept mille sept cent quatre-vingt-trois euros et treize eurocents (EUR 3.557.783,13) au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport des Parts est attestée au moyen, inter alia, d'un certificat émis à la date des présentes par la gérance de Elutions Europe Holdings Limited et reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat).

Le Certificat atteste en substance que:

- Elutions Europe Holdings Limited est le seul propriétaire des Parts;
- les Parts sont intégralement souscrites;
- Elutions Europe Holdings Limited est le seul ayant droit des Parts et est autorisé à aliéner les Parts;
- aucune Part n'est grevée d'un gage ou d'un usufruit, aucun droit à acquérir tout gage ou tout usufruit n'existe au titre des Parts et aucune Part n'est soumise à un privilège;

- il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit au titre duquel une personne serait autorisée à demander à ce que les Parts lui soient cédées;

- les Parts sont librement cessibles;

- toutes les formalités à l'effet de transférer la propriété des Parts afin d'apporter les Parts à la Société, ont été ou seront accomplies à la date des présentes; et

- sur base de principes comptables généralement acceptés, la juste valeur marchande des Parts est au moins égale à trois millions cinq cent cinquante-sept mille sept cent quatre-vingt-quatre euros et treize eurocents (EUR 3.557.784,13), qui est ventilée de la manière suivante: un euro (EUR 1) pour les Parts Sociales UK, un million cent quatre-vingt-mille six cent soixante-dix-sept euros et vingt-neuf eurocents (EUR 1.180.677,29) pour les Parts Sociales Néerlandaises, et deux millions trois cents soixante-dix-sept mille cent cinq euros et quatre-vingt-quatre eurocents (EUR 2.377.105,84) pour les Actions Françaises, et aucun changement matériel qui aurait eu pour effet de déprécier la valeur des apports fait à la Société n'est intervenu depuis l'estimation.

Le Certificat, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique et Elutions Europe Holdings Limited sont désormais collectivement désignés les Associés.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 5.1. des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-), représenté par douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales sous forme nominative, sans valeur nominale.»

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte aux mandataires des parties comparantes, ils le signent avec le notaire instrumentant.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17915. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015028342/233.

(150033016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

N-Ergie S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9209 Diekirch, 122A, Bamertal.

R.C.S. Luxembourg B 186.357.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 février 2015:

La société anonyme de droit luxembourgeois FIRELUX S.A., ayant son siège social à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy (RCS Luxembourg B 84 589) est nommée pour une durée indéterminée à la fonction de dépositaire, en application des dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Diekirch, le 10 février 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2015027779/15.

(150032127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

SREP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 177.256.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette agissant en remplacement Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 28 novembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2015027011/12.

(150030411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

German Retail Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 129.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.708.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of February.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

MGRP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 192605 ("MGRP"), and

MELF Acquisition II, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 189093 ("MELF Acquisition II" and, together with MGRP, the "Shareholders"),

each represented by Ms. Vanessa Lanz, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, declared that they hold the entire share capital of German Retail Luxco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of one hundred twenty-nine thousand euro (EUR 129,000.-), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.708, and incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg (Grand Duchy de Luxembourg), dated 12 April 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1301 dated 28 June 2007 (the "Company"), the articles of association of which have been amended for the last time by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), dated 14 April 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1544 dated 21 June 2008.

The appearing parties, duly represented, acknowledged to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1) To create two classes of managers namely Class A Managers and Class B Managers.
- 2) To qualify the existing manager Mr Jochen Kauschmann as Class A Manager of the Company with immediate effect.
- 3) To qualify the existing managers Mr Nico Fiedler and Mr Tamas Mark as Class B Managers of the Company with immediate effect.
- 4) To amend and restate the Company's articles of association.
- 5) Miscellaneous.

The appearing parties, duly represented, have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to create two classes of managers namely Class A Managers and Class B Managers.

Second resolution

The Shareholders resolved to qualify the existing manager Mr Jochen Kauschmann as Class A Manager of the Company with immediate effect.

Third resolution

The Shareholders resolved to qualify the existing managers Mr Nico Fiedler and Mr Tamas Mark as Class B Managers of the Company with immediate effect.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to amend and restate the Company's articles of association which shall forthwith read as follows:

"Part I. Corporate form and name, Registered office, Corporate purpose and term of existence

Art. 1. Corporate Form and Name. There is formed a company which takes the form of a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name " German Retail Luxco S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Company's Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to transfer the Company's registered office to any other location in the same municipality of the Company's registered office.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Should extraordinary political, economic or social developments occur or become imminent which are liable to interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures will not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Purpose. The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

Art. 4. Term of Existence. The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

Part II. Share capital and shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at one hundred twenty-nine thousand euro (EUR 129,000.-), divided into five thousand one hundred sixty (5,160) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, to which any premium paid on the shares, over and above the par value, will be transferred. The Company may use the amount held in the premium account to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve.

Art. 6. Shares. All shares are and will remain in registered form.

If and when the Company has only one shareholder, this shareholder may freely transfer its/her/his shares.

Subject to the provisions of this Article, if and when the Company has several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst the shareholders. Subject to the provisions of this Article, the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders, at which at least three quarters of the share capital, which present or represented, cast their vote in favour of such transfer.

Shares may be transferred either by means of a notarised instrument or a private agreement. Any such transfer is not binding on the Company or third parties unless duly notified to or accepted by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of the rights attached to the relevant share until a single representative is appointed.

If any shareholder holding more than seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company (the "Majority Shareholder") receives a bona fide written binding offer (the "Offer") from an unrelated third party (the "Offeror") to purchase shares held by the Majority Shareholder which offer such Majority Shareholder is willing to accept, subject to this Article, then the Majority Shareholder shall afford to the other shareholder(s) (the "Ongoing Shareholder(s)") the right to participate in such sale by sending a notice to specify the material terms of such offer, including the number of shares, the offer price, the closing date and payment terms, the identity of the Offeror and any ultimate beneficial owner of the Offeror (the "Tag-Along Notice"), to the Ongoing Shareholder(s) not less than thirty (30) business days prior to such proposed sale. The Majority Shareholder shall grant to the Ongoing Shareholder(s) the right to sell to the Offeror a pro rata portion of its/their shares at the same price and on the same terms and conditions as set forth in the Offer. The Ongoing Shareholder(s) shall notify the Majority Shareholder within thirty (30) business days after receipt of the Tag-Along Notice if they desire to sell any of their shares pursuant to this Article. Subject to these Articles, the shareholder (s) other(s) than the Majority Shareholder shall vote in favour of any transfer of shares pursuant to the Tag-Along Notice at the respective general meeting of shareholders of the Company to be held in accordance with applicable law.

If the Company or any shareholder receives a bona fide written binding offer from a Third Party Purchaser to purchase all, but not less than all of the shares of the Company, subject to this Article, and the Majority Shareholder votes in favour of accepting such offer, then such shareholder(s) may, at its/their option, require by providing a written notice, to be provided not less than thirty (30) Business Days prior to the proposed sale, specifying the material terms of the proposed sale, including the purchase price per share, the proposed closing date and payment terms, the identity of the Third Party Purchaser and any ultimate beneficial owner of the Third Party Purchaser (the "Drag-Along Notice") to the shareholder (s) who has/have voted against the sale of the shares to the Third Party Purchaser or who have abstained from voting (the "Remaining Shareholders"), if any, that the Remaining Shareholders shall sell all (but not less than all) of the shares owned by the Remaining Shareholders to the Third Party Purchaser at the same price and the same terms and conditions as the shareholder(s) who has/have voted in favour of the sale. If the shareholder(s) who has/have voted in favour of the sale elect to use the right granted to them under this Article, they shall procure that within thirty (30) business days of the date of the Drag-Along Notice, the Third Party Purchaser makes a binding written offer to the Remaining Shareholders at the same price and on the same terms as set out in the Drag-Along Notice, and the Remaining Shareholders shall accept such offer promptly. Subject to this Article, the shareholder(s) other than the Remaining Shareholders, if any, shall vote in favour of any transfer of shares pursuant to the Drag-Along Notice at the respective general meeting of shareholders of the Company to be held in accordance with applicable law.

Art. 7. Capital Increases and Reductions. The Company's share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided the quorum and majority set out in these Articles or the Act or any other agreement entered into between the shareholders of the Company from time to time, as the case may be, are met.

Part III. Management, The board of managers and auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or more managers, who need not be shareholders in the Company (the "Manager(s)"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint Class A and Class B Managers.

Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Managers.

The Board of Managers may appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair (if any) or at the request of any Manager. The Chair will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence or if no Chair has been appointed, the Board of Managers may appoint another Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers.

The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting. In the event of a tie, the Chair or the pro tempore chair, as the case may be, shall cast the deciding vote.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of meetings of the Board of Managers shall be drawn up and signed by any single Manager present at such meeting and written decisions taken by the sole Manager or, as the case may be, by all Managers, shall be drawn up and signed by the sole Manager or, as the case may be, all Managers. In case of a meeting of the Board of Managers, any proxies shall remain appended to the respective minutes.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, the Chair (if any) or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the Manager or the Board of Manager, as the case may be.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Managers or any other person(s), who need not be a Manager or Shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. If only one Manager has been appointed, the Company will be bound to third parties by the signature of that Manager as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound to third parties by the joint signature of any two Managers as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Art. 14. Conflicts of Interest. No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of, that other company or firm. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any Manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which

the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, in the event a Manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, s/he shall inform the Board of Managers thereof and shall not deliberate or vote on the transaction. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, shall be notified of the transaction and the Manager's interest therein. When the Company has only a single Manager, any transaction to which the Company is a party and in which the sole Manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

Art. 16. Audit. Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors, who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-appointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Part IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting, on the first Tuesday of the month of June of each year, at 10.00 a.m.

If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The Manager or the Board of Manager, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital can call other general meetings of shareholders in accordance with the requirements of the Act.

If the Company has less than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not mandatory and the shareholders may vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if so required by an event of force majeure, in the opinion of the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

Art. 20. Procedure and Voting. The general meeting of shareholders will meet further to a notice sent by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital, which meets the requirements of the Act and these Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least fifteen (15) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing, pdf via e-mail or by fax a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

The Chair of the Board of Managers or, in the Chair's absence, any other person appointed by the general meeting of shareholders shall preside over the meeting.

The chairperson of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more returning officer(s).

The chairperson of the general meeting of shareholders, together with the secretary and the returning officer(s), shall form the bureau of the meeting.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Each share carries one vote, except as otherwise provided for by the Act.

Except as otherwise required by the Act or these Articles or any other agreement entered into between the shareholders of the Company from time to time, any amendment to the present Articles must be approved by (i) a majority of the shareholders in numerical terms and (ii) representing three-quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Act or these Articles or any other agreement entered into between the shareholders of the Company from time to time, all other resolutions must be approved by shareholders representing more than half the share capital. If the required quorum is not met at the first meeting, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions adopted by a majority of the votes cast, regardless of the percentage of share capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholder Meetings. Written decisions of the sole shareholder or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, the bureau.

Copies of or extracts from the decisions of the sole shareholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or the Chair of the Board of Managers or any two Managers, as the case may be.

Part V. Financial year and allocation of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year starts to run on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 23. Approval of the Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall prepare the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office, as provided by the Act.

Art. 24. Allocation of Profit. Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act, until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remaining profits will be allocated, which may be used, in whole or in part, to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next following financial year, or distributed to the shareholder(s) as a dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, is authorised to pay interim dividends, provided interim financial statements have been drawn up showing that the Company has sufficient funds to make such a distribution.

Part VI. Dissolution and liquidation

Art. 26. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed amongst the shareholders pro rata in accordance with their shareholdings.

Part VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be settled in accordance with the applicable law."

39532

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le deux février.

Par devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

MGRP S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192605 ("MGRP"), et

MELF Acquisition II, une société à responsabilité limitée établie et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189093 ("MELF Acquisition II" et ensemble avec MGRP, les "Associés")

chacune représentée par Madame Vanessa Lanz, avocat, avec adresse professionnel à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont déclaré qu'elles détiennent actuellement toutes les parts sociales émises par German Retail Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de cent vingt-neuf mille euros (EUR 129.000,-), ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127708, et constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 12 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1301 du 28 juin 2007, (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), le 14 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1544 du 21 juin 2008.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, en leur qualité d'associés de la Société, reconnaissent avoir été pleinement informés des résolutions à prendre sur base de l'agenda ci-dessous:

Agenda

- 1) Créer deux catégories de gérants, Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.
- 2) Qualifier le gérant existant M. Jochen Kauschmann comme Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.
- 3) Qualifier les gérants existants M. Nico Fiedler et M. Tamas Mark comme Gérants de Catégorie B de la Société avec effet immédiat.
- 4) Décider de la refonte des statuts de la Société.
- 5) Divers

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé de créer deux catégories de gérants, Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé de qualifier le gérant existant M. Jochen Kauschmann comme Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé de qualifier les gérants existants M. Nico Fiedler et M. Tamas Mark comme Gérants de Catégorie B de la Société avec effet immédiat.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de la refonte des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

"Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "German Retail Luxco S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la même commune du siège social de la Société.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-neuf mille euros (EUR 129.000,-) divisé en cinq mille cent soixante (5.160) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Si un associé détenant plus de soixante-quinze pour cent (75 %) du capital social de la Société (l'"Associé Majoritaire") reçoit une véritable offre écrite (l'"Offre") d'un tiers non lié (l'"Offrant") d'acquérir des parts sociales détenues par l'Associé Majoritaire et si l'Associé Majoritaire désire accepter ladite Offre, sous réserve du présent article, alors l'Associé Majoritaire doit permettre à(aux) l'autre(s) associé(s) (les "Associés Actuels") de participer à cette vente par l'envoi d'une notice afin de préciser les conditions matérielles de cette offre, y compris le nombre de parts sociales, le prix offert, la date de réalisation et la termes du paiement, l'identité de l'Offrant et le bénéficiaire ultime de l'Offrant (la "Notice Tag-Along"), à(aux) Associé(s) Actuel(s) au moins trente (30) jours ouvrables avant la vente proposée. L'Associé Majoritaire accorde à(aux) Associé(s) Actuel(s) le droit de vendre à l'Offrant au prorata de ses / leurs parts sociales au même prix et sous les mêmes conditions que celles énoncées dans l'Offre. Le(s) Associé(s) Actuel(s) notifie l'Actionnaire Majoritaire dans les trente (30) jours ouvrables suivant la réception de la notice Tag-Along s'ils désirent vendre certaines de leurs parts sociales conformément au présent article. Sous réserve de ces statuts, l'(es) associé(s) autre(s) que l'Associé Majoritaire doit voter en faveur d'un transfert de parts sociales en vertu de la Notice Tag-Along à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui se tiendra en vertu du droit applicable.

Si la Société ou tout associé reçoit une offre écrite de bonne foi offre d'un tiers acheteur d'acquérir la totalité, mais non moins de la totalité des actions de la Société, sous réserve du présent article, et si l'Associé Majoritaire vote en faveur de l'acceptation de cette offre, alors cet(s) associé(s) peut(vent), à sa/leur gré, demander par une notice écrite, envoyée au moins trente (30) jours ouvrables avant la vente envisagée, en précisant les conditions matérielles de la vente proposée, y compris le prix d'achat par part sociale, la date de réalisation et la termes du paiement, l'identité du tiers acquéreur et le bénéficiaire ultime du tiers acheteur (la "Notice Drag-Along") à(aux) associé(s) qui a(ont) voté contre la vente des parts sociales au tiers acheteur ou qui se sont abstenus de voter (les "Associés Restants"), le cas échéant, que les Associés Restants devront vendre la totalité (mais pas moins que toutes) les parts sociales détenues par les Associés Restants au tiers acheteur au même prix et sous les mêmes conditions que l'(s) associé(s) qui a / ont voté en faveur de la vente. Si l'(s) associé(s) qui a / ont voté en faveur de la vente décide(nt) de faire valoir le droit qui leur est accordé en vertu du présent article, ils devront s'assurer que, dans les trente (30) jours ouvrables suivant la date de la Notice Drag-Along, le tiers acheteur fait une offre écrite aux Associés Restants au même prix et sous les mêmes conditions que celles contenues dans la Notice Drag-Along, et les Associés Restants seront tenus d'accepter cette offre rapidement. Sous réserve du présent article, le(s) associé(s) autre que les Associés Restants, le cas échéant, sera tenu de voter en faveur d'un transfert de parts sociales en vertu de la Notice Drag-Along à l'assemblée générale des associés de la Société qui se tiendra conformément au droit applicable.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi ou, le cas échéant, par tout accord conclu entre les associés de la Société de temps en temps.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révèleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président (s'il y en a) ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence ou si un Président n'a pas été nommé, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président ou le cas échéant le président pro tempore a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil de Gérance doivent être rédigés et signés par tout Gérant présent à la réunion et les décisions écrites du Gérant Unique ou, le cas échéant, par tous les Gérants, doivent être établies par écrit et signées par le Gérant Unique ou le cas échéant tous les Gérants. En cas d'une réunion du Conseil de Gérance toutes les procurations seront annexées aux procès-verbaux respectifs.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance (s'il y en a) ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le deuxième mardi du mois de juin de chaque année, à 10h00.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins quinze (15) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts ou par tout accord conclu entre les associés de la Société de temps en temps, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts ou par tout accord conclu entre les associés de la Société de temps en temps, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi."

Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, cette mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Lanz, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3561. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015028407/672.

(150032414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Invinfuture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 183.589.

L'an deux mil quatorze, le dix-huitième jour de décembre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit du Grand-Duché de Luxembourg INVINFUTURE S.A. avec siège social au 15, avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 183589, et constituée suivant acte reçu par Me Paul Bettingen en date du 18 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 620 du 8 mars 2014 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation de capital de la Société d'un montant de EUR 145.000 afin de porter son montant actuel de EUR 31.000 à EUR 176.000 par création et émission de 1.450 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune, bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes.

2. Souscription par l'associé unique des 1.450 nouvelles actions et libération intégrale de celles-ci, par un apport en numéraire.

3. Création de deux classes d'actions A et B, détermination de leurs droits respectifs et conversion des actions existantes en 310 actions de classe A et 1450 actions de classes B.

4. Classification des actions à émettre dans le cadre du capital autorisé dans les classes A et B.

5. Modification subséquente des articles 5 et 15 des statuts de la Société.

6. Divers.

II. Que l'actionnaire unique présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire unique présent ou le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée „ne varietur“ par les comparants, les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première et deuxième résolutions

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de cent quarante-cinq mille euros (EUR 145.000) afin de porter son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000) au montant de cent soixante-seize mille euros (EUR 176.000) par création et émission de cent cinquante (1.450) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Toutes les actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement par l'Associé Unique, SG TRUST (ASIA) LTD, une société de droit de Singapour, avec siège social au One Raffles Quay, #35-01, North Tower, Singapore 048583 avec numéro d'enregistrement à Singapour 200010525H, agissant en qualité de trustee de THE MM TRUST, un trust existant et gouverné par les lois de Singapour,

représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, précitée, en vertu d'une procuration comme dit ci-avant, qui déclare souscrire et libérer intégralement les mille quatre cent cinquante (1.450) nouvelles actions, par un apport en espèces s'élevant à cent quarante-cinq mille euros (EUR 145.000).

Toutes les actions sont libérées en espèces de sorte que le montant de cent quarante-cinq mille euros (EUR 145.000) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de créer deux classes d'actions A et B et fixe leurs droits respectifs comme suit:

- Les actions de classe A confèrent un droit au versement de dividendes et bonis de liquidation à partir de la 15^{ème} année suivant la constitution de la Société tandis que les actions de classe B confèrent un droit à participer à la répartition des bénéfices réalisés ou comptabilisés par la société jusqu'à la 14^{ème} année suivant la constitution de la Société.

- en cas d'augmentation de capital par émission d'actions dans une seule des deux classes, l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires de l'autre classe n'intervient qu'après exercice de ce droit par les actionnaires de la classe d'actions dans lesquelles les nouvelles actions sont émises.

L'assemblée générale décide de convertir les mille sept-cent soixante (1.760) actions existantes en trois cent dix (310) actions de classe A et mille quatre cent cinquante (1.450) actions de classe B.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de classer les actions à émettre dans le cadre du capital autorisé en application de l'article 5 des statuts de la Société, dans les classes A et B, et à savoir 5.525 (cinq mille cinq cent vingt-cinq) actions de classe A, et 24.565 (vingt-quatre mille cinq cent soixante-cinq) actions de classe B.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social et capital autorisé.

5.1. Le capital social est fixé à EUR 176.000 (cent soixante seize mille euros) divisé en 310 (trois cent dix) actions de classe A et 1.450 (mille quatre-cent cinquante) actions de classe B d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

5.2. Droits conférés aux actions de classe A et B

Les actions de classe A confèrent droit au versement de dividendes et bonis de liquidation à partir de la 15^{ème} année suivant la constitution de la Société tandis que les actions de classe B confèrent droit à participer à la répartition des bénéfices réalisés ou comptabilisés par la société jusqu'à la 14^{ème} année suivant la constitution de la Société.

En cas d'augmentation de capital par émission d'actions dans une seule des deux classes, l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires de l'autre classe n'intervient qu'après exercice de ce droit par les actionnaires de la classe d'actions dans lesquelles les nouvelles actions sont émises.

5.3. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé durant une période de cinq ans, à partir de la date de la publication de ces statuts, à augmenter le capital social existant, en une ou plusieurs fois, à hauteur d'un montant maximum de EUR 3.000.000 (trois millions d'euros) par l'émission de 5.525 (cinq mille cinq cent vingt-cinq) nouvelles actions de classe A ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes de classe

A et de 24.565 (vingt-quatre mille cinq cent soixante-cinq) nouvelles actions de classe B ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes de classe B.

Par conséquent, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à réaliser une telle augmentation de capital, en particulier à émettre de nouvelles actions en une ou plusieurs étapes, à déterminer les conditions de la souscription et du paiement des actions supplémentaires, à déterminer toute autre modalité qui semblerait nécessaire ou utile, même si elle n'est pas spécifiquement prévue dans la présente disposition, afin de voir les souscriptions des nouvelles actions, le paiement et l'augmentation du capital social subséquente vérifiés dans la forme requise, à faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence en conformité avec la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

De plus, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à émettre des obligations ordinaires ou convertibles, sous forme nominative ou au porteur, sous quelque dénomination et payables en toute devise. Toute émission d'obligations convertibles ne pourra être faite que dans les limites du capital autorisé.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions relatives à une telle émission d'obligations.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, dans les limites de la loi, procéder au rachat de ses propres actions.»

En outre, l'assemblée générale décide de modifier le paragraphe 3 de l'article 15 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 15. § 3. «Après affectation à la réserve légale, tout dividende sera distribué suivant les dispositions de l'article 5 des présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclarations

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, nouveau ont été remplies.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction libre en anglais du texte qui précède

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of December

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of INVINFUTURE S.A., a company limited by shares under the law of the Grand-Duchy of Luxembourg having its registered office at 15, avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B and number 183589, incorporated by deed enacted by Me Paul Bettingen on 18 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 620 on 8 March 2014 (the "Company").

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, Employee, with professional residence at Esch-sur-Alzette,

who appointed as secretary Mrs Sophie HENRYON Employee, with professional residence at Esch-sur-Alzette,

The meeting elected as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, Employee, with professional residence at Esch-sur-Alzette.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the Company's share capital in the amount of EUR 145,000 to raise it from its current amount of EUR 31,000 to EUR 176,000 by creation and issue of 1,450 new shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each, vesting with the same rights and advantages as the presently issued shares.

2. Subscription and fully payment of the 1,450 new shares by the sole shareholder of the Company by a contribution in cash.

3. Creation of two classes of shares A and B, determination of the rights attached to the said shares and conversion of the existing shares into shares of class A and class B.

4. Classification of the shares to be issued within the scope of the authorised capital into class A and class B shares.

5. Subsequent amendment of the articles 5 and 15 of the Company's articles of incorporation.

6. Miscellaneous.

II. That the sole shareholder present or represented, the attorney in fact of the represented sole shareholder and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the sole shareholder or the proxy of the represented sole shareholder, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The power of attorney of the sole represented shareholder, initialled "ne varietur" by the appearing parties, the members of the bureau and the undersigned notary will remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the present Extraordinary General Meeting and the sole shareholder present or represented declaring that it had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First and second resolutions

The general meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of One hundred forty five thousand Euro (EUR 145,000) to raise its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) to one hundred seventy six thousand Euro (EUR 176,000) by creation and issue of one thousand four hundred and fifty (1,450) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each, vesting with the same rights and advantages as the presently issued shares.

Intervention - Subscription - Payment

All the new shares have been subscribed and fully paid up by the Company's Sole Shareholder, SG TRUST (ASIA) LTD, a company incorporated under the law of Singapore, having its registered office at One Raffles Quay, #35-01, North Tower Singapore 048583, with registered number 200010525H, acting as trustee of THE MM TRUST, an existing trust governed by the law of Singapore, hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed by virtue of a proxy given under private seal as mentioned hereabove, who declares to subscribe and fully pay up the one thousand four hundred and fifty (1,450) new shares by a contribution in cash in the amount of one hundred and forty five thousand Euro (EUR 145,000).

All the shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of one hundred and forty five thousand Euro (EUR 145,000) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Third resolution

The general meeting decides to create two classes of shares A and B and to fix their respective rights as follows:

- the class A shares are entitled to receive payment of dividends and liquidation surpluses from the 15th year following the incorporation of the Company, while the class B shares are entitled to participate in the distribution of the realised or recorded profits by the Company until the 14th year following the Company incorporation.

- in the event of an increase of capital by issue of new shares in only one of these two classes, the preferential subscription right of shareholders of the other class will be exercised only after the exercise of this right by the shareholders of the class of shares to be issued.

The general meeting decides to convert the one thousand seven hundred and sixty (1,760) existing shares into:

- three hundred ten (310) class A shares; and
- one thousand four hundred and fifty (1,450) class B shares.

Fourth resolution

The general meeting decides to classify the shares to be issued within the scope of the authorised capital in accordance with Article 5 of the Company's articles of incorporation, into the class A and class B shares, i.e. into 5,225 (five thousand two hundred twenty-five) class A shares and 24,465 (twenty-four thousand four hundred sixty-five) class B shares.

Fifth resolution

In order to reflect the above resolutions, the general meeting decides to subsequently amend article 5 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

“ Art. 5. Share capital and authorised capital.

5.1 The subscribed capital is fixed at EUR 176,000 (one hundred seventy six thousand Euro) divided into three hundred and ten (310) class A shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each and one thousand four hundred and fifty (1,450) class B shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

5.2 Rights attributable to class A and class B shares

The class A shares are entitled to receive payment of dividends and liquidation surpluses from the 15th year following the incorporation of the Company, while the class B shares are entitled to participate in the distribution of the realised or recorded profits by the Company until the 14th year following the Company incorporation.

In the event of an increase of capital by issue of new shares in only one of these two classes, the preferential subscription right of shareholders of the other class will be exercised only after the exercise of this right by the shareholders of the class of shares to be issued

During the period of five years, from the date of publication of these articles of incorporation, the Board of Directors or the Sole Director, in the case of a Sole Director is hereby authorised to increase the capital of the Company, in one or several steps, up to a maximum authorised share capital of EUR 3,000,000 (Three million Euro) through the issuance of 5,225 (five thousand two hundred twenty-five) new class A shares, vesting with the same rights and obligations as the issued class A shares and 24,465 (twenty-four thousand four hundred sixty-five) new class B shares, vesting with the same rights and obligations as the issued class B shares.

Consequently, the Board of Directors or the Sole Director, in the case of a Sole Director is authorised to realise such capital increase, specifically to issue new shares in one or several steps and by portion, to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares, to determine any other execution modality which appears to be needed or useful, even if they are not specifically provided in the present resolution, to have in the required form the subscriptions of the new shares, the payment and the subsequent capital increase verified and lastly, to take steps to amend the articles of incorporation in order to record the increase of the issued capital done and established in accordance with the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended.

Moreover, the Board of Directors or the Sole Director, in the case of a Sole Director is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital.

The Board of Directors or the Sole Director, in the case of a Sole Director shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such bond issue.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. When the shareholders decide to increase the subscribed share capital by the issue of shares, the pre-emptive right of the holders of shares may be exercised, also in the case of contribution in kind.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.“

The general meeting decides to subsequently amend paragraph 3 of the article 15 of the Company’s by-laws, which henceforth will read as follows:

Art. 15. § 3. “After allocation to the legal reserve, any dividends will be distributed pursuant to Article 5 of the present by-laws”.

There being no further business, the meeting is terminated.

Statements

The undersigned notary states in compliance with Article 32-1 of company law, as modified, that the conditions of Article 26 new of this law have been observed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18081. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015028497/250.

(150033003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Fondation La Luxembourgeoise, Fondation.

Siège social: L-3372 Leudelange, 9, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg G 221.

*Comptes annuels de l'exercice 2014***CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Mme Marie Anne Hansen-Pauly

Présidente

résidant à Mersch

M. Pit Hentgen

Administrateur

résidant à Roedgen

M. Marc Lemmer

Administrateur

résidant à Luxembourg

M. Rodolfo Tarrach

Administrateur

résidant à Schuttrange

M. Jim Clames

Administrateur

résidant à Luxembourg

Mme Claudine Konsbruck

Administrateur

résidant à Luxembourg

M. Laurent Schummer

Administrateur

résidant à Luxembourg

Rapport d'audit

Au Conseil d'Administration de la FONDATION LA LUXEMBOURGEOISE

Rapport sur les comptes annuels

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la FONDATION LA LUXEMBOURGEOISE, comprenant le bilan au 31 décembre 2014, le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la FONDATION LA LUXEMBOURGEOISE au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Luxembourg, le 13 février 2015.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative

Représentée par Paul Neyens

Bilan au 31 décembre 2014

	2014	2013
ACTIF		
Actif immobilisé	4.523.723,02	1.896.121,06
Immobilisations corporelles	Note 2B 4.523.723,02	1.896.121,06
Terrains et constructions	Note 3A 1.289.425,70	1.289.425,70
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	Note 3B 3.234.297,32	606.695,36
Actif circulant	66.210,64	35.043,29
Avoirs en banque, avoires en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	66.210,64	35.043,29
Comptes de régularisation	38.525,91	13.147,13
Total de l'actif (en EUR)	<u>4.628.459,57</u>	<u>1.944.311,48</u>
PASSIF		
Fonds propres	2.926.300,80	1.941.436,48
Patrimoine	3.000.000,00	2.000.000,00
Résultats reportés	Note 2C -58.563,52	-5.008,10
Résultat de l'exercice	-15.135,68	-53.555,42
Dettes non subordonnées	1.702.158,77	2.875,00
Dettes sur achats et prestations de services	819,00	2.875,00
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	Note 2D 819,00	2.875,00
Autres dettes	1.701.339,77	0,00
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1.339,77	0,00
dont la durée résiduelle est supérieure à un an	Note 3C 1.700.000,00	0,00
Total du passif (en EUR)	<u>4.628.459,57</u>	<u>1.944.311,48</u>

Compte de profits et pertes se clôturant au 31 décembre 2014

	2014	2013
CHARGES		
Consommation de marchandises et de matières premières et consommables	1.761,59	44,55
Autres charges externes	Note 4 7.748,49	53.483,87
Autres charges d'exploitation	27,00	27,00
Intérêts et autres charges financières	3.598,60	0,00
Autres intérêts et charges	3.598,60	0,00
Charges exceptionnelles	2.000,00	0,00
Total des charges (en EUR)	<u>15.135,68</u>	<u>53.555,42</u>
PRODUITS		
Perte de l'exercice	15.135,68	53.555,42
Total des produits (en EUR)	<u>15.135,68</u>	<u>53.555,42</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2014

Note 1. Généralités. La «FONDATION LA LUXEMBOURGEOISE» (ci-après «la Fondation») a été constituée le 12 décembre 2012 conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les Associations et Fondations sans but lucratif.

Le siège social est établi à L-3372 Leudelange, 9, rue Jean Fischbach.

La Fondation a pour objet d'encourager, soutenir, promouvoir et développer la vie académique et universitaire au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, soit en se consacrant directement aux activités envisagées dans son objet social soit en soutenant toutes initiatives ou organisations privées ou publiques compatibles avec son objet social.

Note 2. Principales règles et méthodes comptables. Les comptes annuels de la Fondation ont été établis conformément aux dispositions de la législation luxembourgeoise et aux pratiques comptables généralement admises au Luxembourg.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. La Direction estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de la Fondation.

La Fondation fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

2A. Conversion des devises

La Fondation tient sa comptabilité en euros (EUR). Le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise. Les transactions exprimées dans une devise autre que l'euro (EUR) sont enregistrées au cours de change en vigueur à la date de transaction.

2B. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition et feront l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée normale d'utilisation, à partir de la mise en service.

2C. Affectation du résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice, après approbation des comptes, est systématiquement affecté en résultats reportés.

2D. Dettes sur achats et prestations de services

Les dettes fournisseurs figurent pour leur valeur nominale.

Note 3. Notes relatives à certains postes du bilan.

3A. Terrains et constructions

Sous ce poste figure un terrain à Esch Belval.

Les mouvements survenus au cours de l'exercice se présentent comme suit:

Libellé	Valeur comptable au 01.01.2014	Entrées de l'exercice	Valeur comptable au 31.12.2014
Terrain	1.289.425,70	0,00	1.289.425,70

3B. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours

Sous ce poste figure une construction en cours de réalisation à Esch Belval.

Les mouvements survenus au cours de l'exercice se présentent comme suit:

Libellé	Valeur comptable au 01.01.2014	Entrées de l'exercice	Valeur comptable au 31.12.2014
Construction en cours de réalisation	606.695,36	2.627.601,96	3.234.297,32

La construction a débuté le 17 octobre 2013.

3C. Autres dettes

Les dettes d'une durée supérieure à 1 an de EUR 1.700.000,00 sont représentées par un emprunt auprès de la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE S.A..

Note 4. Autres charges externes. Les autres charges externes se composent comme suit:

	2014	2013
Autres charges externes		
Autres frais et commissions bancaires	261,40	193,30
Honoraires comptables et d'audit	2.926,38	5.204,90
Autres honoraires	0,00	47.250,00
Assurance bâtiment	4.296,06	835,67
Autres charges externes	264,65	0,00
Total (en EUR)	7.748,49	53.483,87

Note 5. Effectifs. La Fondation n'a pas employé de personnel au cours de l'exercice 2014.

Note 6. Engagements hors - Bilan. La FONDATION LA LUXEMBOURGEOISE a déjà conclu des contrats de construction avec engagements fermes pour un montant de EUR 1.131.841,00.

Leudelange, le 16 février 2015.

Certifié conforme

FONDATION LA LUXEMBOURGEOISE

Signatures

Un Administrateur / Un Administrateur

Budget 2015

SITUATION FINANCIÈRE	Réalisée 2014	Budget 2015
Patrimoine	3 000 000,00	3 000 000,00
Don complémentaire		500 000,00
Subvention étatique		3 058 997,69
Terrain et Construction	4 523 723,02	6 515 700,43
Terrain	1 289 425,70	1 289 425,70
Construction	3 234 297,32	5 226 274,73
Autres dettes	1 701 339,77	200 000,00
Prêt CFLL	1 700 000,00	200 000,00
Intérêt sur prêt à payer	1 339,77	0,00
Charges		
Frais de fonctionnement du bâtiment	1 761,59	23 000,00
Assurances	4 296,06	7 000,00
Honoraires comptable et audit	2 926,38	3 000,00
Intérêts et autres charges financières	3 598,60	3 500,00
Amortissement sur 40 ans (à partir du 01/09/2015)	0,00	43 552,29
Autres frais (livre centenaire 2015)	2 553,05	22 500,00
Total charges	15 135,68	102 552,29
Produits		
Loyers (à partir du 01/09/2015)	0,00	20 000,00
Total produits	0,00	20 000,00
Bénéfice / Perte de l'exercice	-15 135,68	-82 552,29
Trésorerie courante	66 210,64	92 891,15

Référence de publication: 2015028394/189.

(150032550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

H&F Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.600.000,00.

Siège social: L-1327 Luxembourg, 4, rue Charles VI.

R.C.S. Luxembourg B 134.103.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

H&F Galaxy AIV, L.P., a limited partnership under Cayman law, registered with the Cayman Registrar of Exempted Limited Partnerships under the number 22644, having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands,

here represented by Maître Jean-Bernard SPINOIT, avocat, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy given on January 31st, 2015.

Which proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of H&F Luxembourg 1 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 4, rue Charles VI, L-1327 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.103. The Company has been incorporated on November 15th, 2007 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 28 of 7th January 2008.

The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time on September 29th, 2014 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 3451 of November 19th, 2014. The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

I. The Sole Shareholder holds all three billion nine hundred sixty million (3,960,000,000) shares in issue in the Company and thus may validly take resolutions on the following items.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

- Approval of the repurchase of all (i) six hundred sixty million (660,000,000) outstanding Class F Shares, (ii) six hundred sixty million (660,000,000) outstanding Class E Shares, (iii) six hundred sixty million (660,000,000) outstanding Class D Shares, (iv) six hundred sixty million (660,000,000) outstanding Class C Shares and (v) six hundred sixty million (660,000,000) outstanding Class B Shares at the Cancellation Value per Share (being the Total Cancellation Amount divided by the number of, as the case may be, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares or Class B Shares as these terms are defined in the Articles) pursuant to the Articles in order to proceed to the cancellation of all the (i) Class F Shares, (ii) Class E Shares, (iii) Class D Shares, (iv) Class C Shares and (v) Class B Shares in issue and hence the liquidation of five entire classes of shares of the Company; acknowledgement of the available reserves of the Company in the amount of eighty-seven million five hundred thirty-three thousand three hundred nineteen Euro and seventy-five cents (EUR 87,533,319.75); approval of the Total Cancellation Amount at eighty-six million Euro (EUR 86,000,000) and acknowledgement that the Total Cancellation Amount is not higher than the Available Amount (as this term is defined in the Articles); acceptance of the repurchase of all the (i) Class F Shares, (ii) Class E Shares, (iii) Class D Shares, (iv) Class C Shares and (v) Class B Shares by the Sole Shareholder at the Total Cancellation Amount and payment thereof to the Sole Shareholder in accordance with the terms set out in the Articles; cancellation of all the (i) six hundred sixty million (660,000,000) outstanding Class F Shares, (ii) six hundred sixty million (660,000,000) outstanding Class E Shares, (iii) six hundred sixty million (660,000,000) outstanding Class D Shares, (iv) six hundred sixty million (660,000,000) outstanding Class C Shares and (v) six hundred sixty million (660,000,000) outstanding Class B Shares so repurchased and consequential reduction of the issued share capital of the Company by an amount of thirty three million Euro (EUR 33,000,000) to an amount of six million six hundred thousand Euro (EUR 6,600,000) and consequential reduction of the legal reserve;

- Consequential amendment of article 5 of the Articles so as to provide for the new issued share capital amount of the Company, and deletion of references as appropriate to (i) "Class F", (ii) "Class E", (iii) "Class D", (iv) "Class C" and (v) "Class B" to read as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at six million six hundred thousand Euro (EUR 6,600,000) divided into six hundred sixty million (660,000,000) class A shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) and with such rights and obligations as set out in the present Articles.

5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.3 Any available share premium shall be distributable."

- Consequential deletion of article 14.6 so that article 14 reads as follows:

" Art. 14. Distributions.

14.1. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

14.2. The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

14.3. The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

14.4. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

14.5. The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years and not thereafter claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares."

- Consequential deletion of article 15.2 so that article 15 reads as follows:

“ **Art. 15. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.”

- Consequential deletion of article 16 and consequential renumbering of article 17 and article 18 into respectively article 16 and article 17.

All of the above having been agreed, the Sole Shareholder passed the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the repurchase by the Company of all the (i) six hundred sixty million (660,000,000) outstanding Class F Shares, (ii) six hundred sixty million (660,000,000) outstanding Class E Shares, (iii) six hundred sixty million (660,000,000) outstanding Class D Shares, (iv) six hundred sixty million (660,000,000) outstanding Class C Shares and (v) six hundred sixty million (660,000,000) outstanding Class B Shares at the Cancellation Value per Share pursuant to the Articles, in order to proceed to the cancellation of all the (i) Class F Shares, (ii) Class E Shares, (iii) Class D Shares, (iv) Class C Shares and (v) Class B Shares in issue and hence the liquidation of the entire classes F, E, D, C and B of shares of the Company. The Sole Shareholder acknowledged the available reserves of the Company in the amount of eighty-seven million five hundred thirty-three thousand three hundred nineteen euro and seventy-five cents (EUR 87,533,319.75).

The Sole Shareholder resolved to approve the Total Cancellation Amount set at eighty-six million euro (EUR 86,000,000).

The Sole Shareholder expressly agrees to the repurchase of all (i) Class F Shares, (ii) Class E Shares, (iii) Class D Shares, (iv) Class C Shares and (v) Class B Shares at the Total Cancellation Amount and payment thereof to the Sole Shareholder in accordance with the terms set out in the Articles.

Thereupon the Sole Shareholder resolved to cancel all the (i) six hundred sixty million (660,000,000) outstanding Class F Shares, (ii) six hundred sixty million (660,000,000) outstanding Class E Shares, (iii) six hundred sixty million (660,000,000) outstanding Class D Shares, (iv) six hundred sixty million (660,000,000) outstanding Class C Shares and (v) six hundred sixty million (660,000,000) outstanding Class B Shares so repurchased and to reduce the issued share capital of the Company by an amount of thirty-three million hundred thousand euro (EUR 33,000,000) from thirty-nine million six hundred thousand euro (EUR 39,600,000) to six million six hundred thousand euro (EUR 6,600,000) and to reduce the legal reserve accordingly.

It is resolved to amend articles 5, 14 and 15 of the Articles as set forth in the agenda.

It is resolved to delete article 16 of the Articles and consequently renumber article 17 and article 18 into respectively article 16 and article 17.

There being no further item on the agenda the extraordinary decision of the Sole Shareholder was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at two thousand four hundred euro (EUR 2,400).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the Sole Shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trois février.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

H&F Galaxy AIV, L.P., une limited partnership régie par le droit des Îles Caïmans, immatriculée auprès du Cayman Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro 22644, dont le siège social est situé au Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Îles Caïmans,

ici représentée par Maître Jean-Bernard Spinoit, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée le 31 janvier 2015.

Laquelle procuration paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de H&F Luxembourg 1 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 4, rue Charles VI, L-1327 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.103. La Société a été constituée le 15

novembre 2007 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 28 du 7 janvier 2008.

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 29 septembre 2014 par acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial numéro 3451 du 19 novembre 2014.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient l'ensemble des trois milliards neuf cent soixante millions (3.960.000.000) de parts sociales émises dans la Société et peut donc valablement prendre des résolutions sur les points suivants.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

Ordre du jour

- Approbation du rachat de l'ensemble des (i) six cent soixante millions (660.000.000) de Parts Sociales de Classe F, (ii) six cent soixante millions (660.000.000) de Parts Sociales de Classe E, (iii) six cent soixante millions (660.000.000) de Parts Sociales de Classe D, (iv) six cent soixante millions (660.000.000) de Parts Sociales de Classe C et (v) six cent soixante millions (660.000.000) de Parts Sociales de Classe B émises à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (soit le Montant Total d'Annulation divisé par, le cas échéant, le nombre de Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe C et Parts Sociales de Classe B tels que ces termes sont définis dans les Statuts) en vertu des Statuts afin de procéder à l'annulation de l'ensemble des (i) Parts Sociales de Classe F, (ii) Parts Sociales de Classe E, (iii) Parts Sociales de Classe D, (iv) Parts Sociales de Classe C et (v) Parts Sociales de Classe B émises et donc à la liquidation de cinq classes entières de parts sociales de la Société; reconnaissance des réserves disponibles de la Société de quatre-vingt-sept millions cinq cent trente-trois mille trois cent dix-neuf euros et soixante-quinze centimes (87.533.319,75 EUR); approbation du Montant Total d'Annulation à quatre-vingt-six millions d'euros (86.000.000.- EUR) et reconnaissance du fait que le Montant Total d'Annulation n'est pas supérieur au Montant Disponible (tel que ce terme est défini dans les Statuts); acceptation du rachat de l'ensemble des (i) Parts Sociales de Classe F, (ii) Parts Sociales de Classe E, (iii) Parts Sociales de Classe D, (iv) Parts Sociales de Classe C et (v) Parts Sociales de Classe B par l'Associé Unique au Montant Total d'Annulation et paiement de celui-ci à l'Associé Unique; annulation de l'ensemble des (i) six cent soixante millions (660.000.000) de Parts Sociales de Classe F, (ii) six cent soixante millions (660.000.000) de Parts Sociales de Classe E, (iii) six cent soixante millions (660.000.000) de Parts Sociales de Classe D, (iv) six cent soixante millions (660.000.000) de Parts Sociales de Classe C et (v) six cent soixante millions (660.000.000) de Parts Sociales de Classe B émises ainsi rachetées et réduction en conséquence du capital social émis de la Société d'un montant de trente-trois millions d'euros (33.000.000.- EUR) à un montant de six millions six cent mille euros (6.600.000.- EUR) et réduction en conséquence de la réserve légale;

- Modification en conséquence de l'article 5 des Statuts afin de prévoir le nouveau montant du capital social émis de la Société, et suppression des références à la «Classe F», à la «Classe E», à la «Classe D», à la «Classe C» et à la «Classe B», le cas échéant, afin qu'il ait la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à six millions six cent mille euros (6.600.000 EUR) divisés en six cent soixante millions (660.000.000) de parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un euro cent (0,01 EUR) et les droits et obligations comme prévus dans les présents Statuts.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

5.3 Toute prime d'émission disponible est distribuable.»

- Suppression en conséquence de l'article 14.6 afin que l'article 14 ait la teneur suivante:

« Art. 14. Distributions.

14.1. Sur le bénéfice net, il sera affecté cinq pourcent (5%) sur le compte réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société.

14.2. Le solde sera distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux provisions établies ci-après.

14.3. Les associés peuvent décider de déclarer et de payer des dividendes intérimaires sur la base des comptes sociaux préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour la distributions, étant entendu que le montant devant être distribué ne pourra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmentés par les profits reportés et réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve devant être établie par la loi, conformément avec les dispositions établies ci-après.

14.4. Le compte prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions établies ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission au compte réserve légale.

14.5. Les dividendes déclarés peuvent être payés en toutes devises choisies par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le gérant ou le cas échéant par

le conseil de gérance. Le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance peut prendre une décision finale quant aux cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé pour une part sociale pendant cinq ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle part sociale, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la Société. Aucun intérêt de sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés, qui seront détenues par la Société pour le compte des détenteurs des parts sociales.»

- Suppression en conséquence de l'article 15.2 afin que l'article 15 ait la teneur suivante:

« **Art. 15. Dissolution.** Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.»

- Suppression en conséquence de l'article 16 et renumérotation en conséquence de l'article 17 et de l'article 18 en respectivement article 16 et article 17.

Après avoir approuvé tout ce qui précède, l'Associé Unique a adopté la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé d'approuver le rachat par la Société de l'ensemble des (i) six cent soixante millions (660.000.000) de Parts Sociales de Classe F, (ii) six cent soixante millions (660.000.000) de Parts Sociales de Classe E, (iii) six cent soixante millions (660.000.000) de Parts Sociales de Classe D, (iv) six cent soixante millions (660.000.000) de Parts Sociales de Classe C et (v) six cent soixante millions (660.000.000) de Parts Sociales de Classe B émises à la Valeur d'Annulation par Part Sociale en vertu des Statuts afin de procéder à l'annulation de l'ensemble des (i) Parts Sociales de Classe F, (ii) Parts Sociales de Classe E, (iii) Parts Sociales de Classe D, (iv) Parts Sociales de Classe C et (v) Parts Sociales de Classe B émises et donc à la liquidation des classes F, E, D, C et B de parts sociales de la Société. L'Associé Unique a reconnu les réserves disponibles de la Société de quatre-vingt-sept millions cinq cent trente-trois mille trois cent dix-neuf euros et soixante-quinze centimes (87.533.319,75 EUR).

L'Associé Unique a décidé d'approuver le Montant Total d'Annulation fixé à quatre-vingt-six millions d'euros (86.000.000 EUR).

L'Associé Unique accepte expressément le rachat de l'ensemble des Parts Sociales de de Classe J au Montant Total d'Annulation et le paiement de celui-ci à l'Associé Unique.

À la suite de quoi, l'Associé Unique a décidé d'annuler l'ensemble des (i) six cent soixante millions (660.000.000) de Parts Sociales de Classe F, (ii) six cent soixante millions (660.000.000) de Parts Sociales de Classe E, (iii) six cent soixante millions (660.000.000) de Parts Sociales de Classe D, (iv) six cent soixante millions (660.000.000) de Parts Sociales de Classe C et (v) six cent soixante millions (660.000.000) de Parts Sociales de Classe B ainsi rachetées et de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de trente-trois millions d'euros (33.000.000 EUR), d'un montant de trente-neuf millions six cents mille euros (39.600.000 EUR) à un montant de six millions six cent mille euros (6.600.000 EUR) et de réduire en conséquence la réserve légale.

Il a été décidé de modifier les articles 5, 14, et 15 des Statuts tels qu'énoncés dans l'ordre du jour.

Il a été décidé de supprimer l'article 16 des Statuts et de renuméroter l'article 17 et l'article 18 en respectivement article 16 et article 17.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision extraordinaire de l'Associé Unique a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à deux mille quatre cents euros (2.400.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, l'Associé Unique et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: J.-B. Spinoit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 11 février 2015. Relation: 2LAC/2015/3071. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 18 février 2015.

Référence de publication: 2015028440/243.

(150032938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Hyperion Euro Growth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 186.909.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth of January.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“HIG Finance Limited”, a company organised under the laws of England and Wales under company number 8721671, whose registered office is at 16 Eastcheap, London EC3M 1BD, United Kingdom, here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy given in London on the 27th of January 2015.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of “Hyperion Euro Growth S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Liberty Office Center, 55 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 186.909, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 6 May 2014, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”) dated 17 July 2014, numer 1867, page 89580, and whose bylaws have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to increase the Company’s share capital by an amount of six hundred thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 637,500.00), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) up to six hundred and fifty thousand Euro (EUR 650,000.00), by the issue of six hundred thirty-seven thousand five hundred (637,500) new shares (collectively referred as the “New Shares”), each having a par value of one Euro (EUR 1.00), each such New Shares having the same rights and obligations as set out in the Company’s articles of incorporation, paid up by a contribution in cash.

All the New Shares are entirely subscribed by “HIG Finance Limited” prenamed. The total contribution amount of six hundred thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 637,500.00) is entirely allocated to the Company’ share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholder decides to amend article 6.1 of the Company’s articles of incorporation, which shall be read as follows:

“ **6.1.** The capital is fixed at six hundred and fifty thousand Euro (EUR 650,000.00) represented by six hundred and fifty thousand (650,000) shares of one Euro (EUR 1.00) each (the “Shares”), each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, “Shareholders” means the holders at the relevant time of the Shares and “Shareholder” shall be construed accordingly.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille quinze, le trente janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

«HIG Finance Limited», une société à responsabilité limitée régie par les lois du Royaume Uni, ayant son siège social au 16 Eastcheap, Londres EC3M 1BD, Royaume Uni, immatriculée auprès de Companies House sous le numéro 8721671, ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat, ayant son adresse professionnelle à Howald, Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée en date du 27 janvier 2015.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Hyperion Euro Growth S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 55 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 186.909, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») en date du 17 juillet 2014, numéro 1867, page 89580 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de six cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 637.500,00) de façon à l'accroître de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) à six cent cinquante mille euros (EUR 650.000,00), par l'émission de six cent trente-sept mille cinq cents (637.500) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société, payées par un apport en numéraire.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales est entièrement souscrit par «HIG Finance Limited», prénommée. Le montant total de l'apport de six cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 637.500,00) pour ces Nouvelles Parts Sociales est entièrement alloué au capital social de la Société.

La preuve du montant total de l'apport a été apportée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **6.1.** Le capital social de la Société est de six cent cinquante mille euros (EUR 650.000,00) représenté par six cent cinquante mille (650.000) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,00) (les «Parts Sociales»); chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 février 2015. Relation: EAC/2015/2918. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015028451/96.

(150032904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Capital Four Invest, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.144.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2015.

Référence de publication: 2015028258/10.

(150032804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.
